



**JUIN  
2018**

**BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES**

**Chères Sermangeaises, chers Sermangeais,**

L'heure est enfin au soleil et à plus de sérénité!

Nous venons de connaître trois effroyables vagues d'eau le 15 mai et dans la nuit du 5 juin. Des épisodes d'une rare violence et sans précédents. Fort heureusement, il n'y a pas eu de drame humain, mais les dégâts sont considérables, chez les habitants sinistrés et sur nos voiries. Nous attendons maintenant, et avec impatience, la confirmation du décret de mise en catastrophe naturelle, nous ne manquerons pas de vous tenir informés afin de mettre à jour vos démarches administratives.

Je tiens à remercier sincèrement les habitants pour leurs aides précieuses, les services d'urgence (pompier et gendarmerie), la section locale de la Croix Rouge Française, le traiteur Fleury pour le repas du soir, les collectivités locales et services de l'Etat pour une présence et une réactivité sans faille.

Plus de trente maisons touchées et douze très lourdement, l'heure est maintenant à l'analyse, la compréhension et à l'action. Il est évident que certains investissements seront reportés afin de travailler en priorité sur la protection des habitations.

Lors du dernier épisode du 5 juin, les eaux se sont évacuées en quinze minutes, ce qui laisse penser que le réseau d'évacuation d'eaux pluviales fonctionne, et, est parfaitement dimensionné. Nous devons néanmoins faire face à la cuvette du centre bourg qui retient l'eau, et deux « points bas », Rue de la Bretenière et Rue de la Potière/Saligney où se trouvent des habitations. En même temps, la commune récupère les eaux en amont, arrivant de points plus haut...

Certains aménagements pourront être fait rapidement, mais des études d'engineering et hydrauliques sont à prévoir. Nous nous refusons de travailler sous l'impulsion et la rapidité afin de ne pas déplacer le problème en déviant l'eau pour protéger une zone et aggraver, de fait, une autre zone.

Tout doit être fait dans sa globalité, et sous la responsabilité de Jura-Nord qui a la compétence des eaux pluviales et GEMAPI (gestion des milieux aquatique et prévention des inondations) depuis le 1<sup>er</sup> janvier de cette année. Des réunions sont déjà programmées cet été avec tous les acteurs concernés et différents bureaux d'étude.

De nombreux travaux de voirie sont actuellement en cours sur la commune. Tout d'abord, le terrassement pour préparer la pose des feux pédagogique Rue de Saligney est terminé. Nous attendons maintenant l'intervention du fabricant pour une mise en service cet été, afin de réduire la vitesse sur cet axe très rapide.

Des travaux se déroulent également à l'angle de la rue Franche et de la rue de la Bretenière. Il s'agit de l'installation d'un surpresseur afin d'augmenter la pression de l'eau au sein du village. Vous avez pu entendre le marteau piqueur pendant une semaine, l'entreprise de terrassement a dû concasser de la roche sur une épaisseur de 50 cm. Un coffrage bétonné et étanche est positionné Rue de la Bretenière afin d'accueillir tout le matériel nécessaire à la mise en pression de l'eau potable. Les travaux sont missionnés par le Syndicat des eaux du Moulin Rouge et la compagnie de l'eau SOGEDO de Rochefort-sur-Nenon. Un renforcement d'une partie du réseau d'eau et quelques modifications de branchements seront apportés pour que le réseau fonctionne normalement. Les raccordements des canalisations seront effectués au cours de l'été. La mise en pression de l'eau sur la commune est prévue pour la mi-septembre. Le coût global de ces travaux est d'environ 120 000 euros.

Nous vous tiendrons informés lors de la mise en pression, vous devrez suivre quelques règles pour ne pas endommager les installations.

Rue de Saligney, le Syndicat des eaux a également renforcé le réseau et a positionné les canalisations sur le domaine public.

Compteur LINKY:

Nous avons reçu en début de conseil le responsable auprès des collectivités de ENEDIS. Il nous est rappelé que les réseaux électriques communaux de Sermange appartiennent par convention au SIDEC (syndicat d'électricité du Jura). Par conséquent, seule cette structure pourrait s'opposer à la pose des compteurs Linky sur le territoire communal.

Il explique que seuls les habitants possédant leurs compteurs électriques à l'intérieur de leur propriété peuvent refuser l'installation du Linky. Dans ce cas, si vous souhaitez refuser sa pose, vous devrez le signifier quand vous recevrez le courrier de prise de rendez-vous. Tous les compteurs en limite de propriété ou sur le domaine public seront changés.

Il rappelle que le but du Linky (directive européenne) est d'obtenir les consommations réelles des foyers afin de permettre aux fournisseurs de facturer au plus juste (plus d'estimations). Il précise également que la transmission des données de consommation n'interviendra qu'avec l'accord du client.

Le déploiement des compteurs Linky sur Sermange interviendra en février 2019 pour 131 foyers. L'entreprise prestataire se nomme Scopelec. Un numéro vert est à disposition des habitants pour répondre à leurs questions sur le Linky : 0 800 054 659

Sermangement vôtre

Michel BENESSIANO

## **INFOS COMMUNALES**

### ➤ **Subventions**

Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 50 € au Souvenir Français, aux Anciens Combattants (Section de Gendrey) et à Serre Vivante.

Dans le cadre de l'organisation de la cérémonie du 11 novembre qui aura lieu aux Forges de Fraisans, le Conseil décide de verser une subvention exceptionnelle de 100 € à la Maison du Patrimoine.

➤ **Recensement de la Population 2018:** Les résultats officiels font état de 241 habitants et de 122 logements d'habitation.

## ➤ **Utilisation de la Licence IV:**

Afin de conserver la licence IV communale, le Conseil décide d'ouvrir un débit de boisson au cours du mois de septembre prochain. Les bénéficiaires seront reversés à la Fondation du Patrimoine pour les travaux de la Fontaine.

## ➤ **Renforcement électrique : opportunité effacement réseaux rue de la Potière**

Le Maire explique que dans le cadre de l'amélioration de la distribution électrique basse tension, de la fiabilisation des réseaux et au vu des contraintes sur le réseau existant, le SIEDEC a réalisé des mesures sur la commune de SERMANGE à EARL ORBEPIN se situant chemin de la vie d'Ane. A la suite de ces mesures, un renforcement du réseau électrique est nécessaire via la création d'un poste dont le financement sera pris en charge à 100% par le SIEDEC. Les travaux se situeraient sur la rue de Saligney, la rue de la Potière et rue du Four. Le poste serait situé à l'angle de la rue du Four et du Chemin de la Vie d'Ane.

Le Maire explique que la commune pourrait bénéficier de ces travaux pour réaliser une nouvelle tranche d'effacement dans la rue de la Potière en prenant en compte la traversée de route sur la Rue de Saligney, et sur une partie de la Rue du Four jusqu'au chemin de la Vie d'Ane. Le projet prévoirait la mise en souterrain des réseaux Basse Tension, Eclairage Public et téléphonique et la reprise des branchements des particuliers desservis.

## ➤ **Maison Commune : remplacement de 3 blocs de sécurité**

*Mr Jean-Pierre Girardot, concerné par ce point, quitte la séance.*

Monsieur le Maire explique qu'au cours de la visite annuelle de vérification des extincteurs, BAES et alarmes, la société Feuvrier a constaté que trois BAES au sein de la Maison Commune étaient obsolètes et devaient être remplacés. Un devis d'un montant de 660.67 € H.T. a été présenté par la société Feuvrier. Un devis a également été établi par J.P. GIRARDOT pour un montant de 595 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de J.P. Girardot d'un montant de 595 € H.T.

## ➤ **Dans le cadre du retour à la semaine de quatre jours, l'école de Sermange change d'horaires à partir de cette rentrée 2018:**

8 h 35 – 11 h 35 / 13 h 35 – 16 h 35

## ➤ **ONF : devis de travaux 2018**

Patrick Coulon présente au Conseil Municipal un devis de l'ONF concernant des travaux de plantation de chênes sessiles dans les parcelles 12r et 20r sur une superficie de 1ha45. Le montant du devis s'élève à 9 905 € H.T.

Il précise qu'une subvention ne peut être sollicitée auprès du Conseil Départemental car la superficie concernée par les travaux est inférieure à 2 hectares, seuil minimum.

Il précise que ces travaux seraient réalisés sur la période de 2018 à 2022 et présente au Conseil l'échéancier de paiement relatif. Il précise que la commission des bois a validé ces travaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de travaux de l'ONF d'un montant de 9 905 € H.T et autorise le Maire à signer le devis.

Patrick Coulon explique que les ventes de bois 2018 concerneront la parcelle 15 avec 107 m<sup>3</sup> de hêtres et les parcelles 2 et 3 avec 96 m<sup>3</sup> de chênes.

**L'EQUIPE MUNICIPALE VOUS SOUHAITE UN BEL ÉTÉ ET D'EXCELLENTE VACANCES.**

## ❖ **FERMETURE DU SECRETARIAT:**

- Le secrétariat de mairie sera fermé du 6 au 24 Août.

- Pour toute urgence veuillez contacter

- Michel BENESSIANO : 07 88 31 01 38

- Claude VUILLEMENOT : 06 87 20 20 56

- Patrice VUILLEMENOT : 06 07 41 63 61



Mardis 13 - 20 - 27  
novembre 2018  
Mardi 4 décembre 2018

## CODE DE LA ROUTE... Venez rafraîchir vos connaissances

Les délégués MSA proposent 4 rencontres conviviales de révision du code de la route, animées par l'association AGIR FRANCHE-COMTE

Ouvert à tous - groupe limité à 20 personnes  
Participation de 15 € demandée par l'association AGIR

*Inscription obligatoire auprès de Véronique Bouvier*

Contact : Véronique BOUVIER, animatrice MSA de Franche-Comté - 03.84.35.25.41  
bouvier.veronique@franchecomte.msa.fr

De 9h30 à 11h30 à SERMANGE (39)  
A la salle communale - 2 Rue de l'Eglise

[www.msafranchecomte.fr](http://www.msafranchecomte.fr)



## ❖ TONDEUSES, DEBROUSSAILLEUSES, ELAGAGE...

• Afin de profiter du calme de notre commune et d'entretenir de bonnes relations de voisinage, nous vous demandons de respecter les horaires suivants pour la tonte et le débroussaillage :

En semaine: 8h-12h et 14h -18h. Le samedi: 9h-12h et 15h -18h. Le dimanche :10h-12h

• Il est rappelé l'importance de tailler vos haies à proximité des voiries et trottoirs afin de n'y avoir aucune gêne, et bien sûr de ramasser vos coupes des trottoirs!!!

• Par Arrêté Préfectoral, tous feux extérieurs, et quelle que soit leur nature, sont **interdits**.

## BON DE COMMANDE

Carte Avantages Jeunes  
2018/2019

Tu as entre 11 et 26 ans et tu aimes la culture, le sport, les loisirs.

La carte Avantages Jeunes te donne la possibilité, pour la prochaine saison scolaire, d'accéder à plus de 1 800 réductions et gratuités sur toute la Franche Comté: Entrées gratuites diverses, week-end sportifs, réductions dans les magasins....

## Ta commune a décidé de t'offrir cette carte!

Pour la recevoir, rien de plus simple, il te suffit de t'inscrire à la mairie avec le bulletin d'inscription.

BULLETIN D'INSCRIPTION CARTE AVANTAGES JEUNES

Nom: prénom: Date de naissance:

Adresse:

Email:

Sélectionner le département choisi: DOUBS JURA

**Date limite d'inscription le 4 JUILLET 2018**